

DECISION 12/2024 PORTANT SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue,

- ✓ Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- ✓ Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,
- ✓ Vu la décision du CNG nommant M. Olivier GRANOWSKI Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue, des EHPAD des Genêts d'Or et de Laguépie,

<u>Décide</u>

Article 1:

Le personnel de Direction, l'encadrement administratif, l'encadrement technique participant à la garde de Direction sont habilités à signer tous documents relatifs à cette garde.

Article 2:

La liste du personnel figurant à l'article premier est établie nominativement comme suit :

- ✓ Soffian BUCHERIE, Directeur des Finances, de la Performance et du Patrimoine,
- ✓ Lydie BALAS, Directrice de la Filière Gériatrique, de l'EHPAD Les Genêts d'Or et du Ségala et du Pôle Social,
- ✓ Patrice DE GASPERI, Directeur des Soins, Coordonnateur général des Activités de Soins, Direction de la Qualité-GDR et des Relations avec les Usagers,
- ✓ Christine FLOTTES, Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Formation,
- ✓ Laurence LEROUX, Attachée d'Administration hospitalière,
- ✓ Hugues PEIFFER, Attaché d'Administration hospitalière,
- ✓ Josiane MASSENGO, Directrice de l'EHPAD Les Causeries de Laguépie.

Article 3:

Cette délégation concerne notamment :

- ✓ La prise en charge des patients,
- ✓ La gestion des ressources humaines,
- ✓ La sécurité des biens et des personnes,
- ✓ La continuité de service public ou présentant un caractère d'urgence manifeste,
- ✓ Les actes médico-légaux, y compris les dépôts de plainte ainsi que les réquisitions ayant un caractère très urgent.

La signature de chaque signataire mentionné dans la présente décision doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur et par délégation* ».

Article 4:

Les signatures et paraphes des délégataires mentionnés dans la présente décision sont joints en annexe et valent notification des intéressés.

Article 5:

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement, sur le tableau officiel de la Direction Générale sur le Centre Hospitalier (site Chartreuse) conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du code de la santé publique.

Cette décision prend effet immédiatement.

Le 25/09/2024

Le Directeur,

M. Olivier GRANOWSKI



ANNEXE 1

| Nom - Prénom | Signature |
|--------------------|-----------|
| BALAS Lydie | 3 |
| BUCHERIE Soffian | Divido - |
| DE GASPERI Patrice | |
| FLOTTES Christine | |
| LEROUX Laurence | Shows. |
| MASSENGO Josiane | |
| PEIFFER Hugues | Jetha |